



Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 03 Juin 2019**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 29 Mai 2019

de Présents 12

de Votants 12

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, M. Benoit CONSTANTIN, M. Michel FOUCHER, Mme Julie LEJEUNE et M. Marc CHAIGNON.

Excusés : M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Sandrine BABIN

Absente : Mme Aurore LUCAS

Secrétaire de séance : Mme Sophie LEFAUCHEUX

Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation :

- d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Cession gratuite par le Département des parcelles cadastrées section AB n°76c et n°317

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 11 (Madame Eliane PANNIER était absente excusée lors de la dernière réunion).

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2019-06-01 : Modalité d'échange de badge pour la bascule

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** qu'en cas de défaillance les badges soient échangés gratuitement sur présentation de l'ancien badge.
- **DÉCIDE** qu'en cas de perte les badges soient payants au prix de 18 €.

DELIBERATION N°2019-06-02 : Tarif de la cantine – Rentrée scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2019-2020
- **FIXE** donc comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 :
 - 3,65 € du repas pour les enfants
 - 6,00 € du repas pour les adultes

DELIBERATION N°2019-06-03 : Tarif de la garderie – Rentrée scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020
- **FIXE** donc comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 :
 - Le matin de 7h30 à 8h50 : 1,30 €
 - Le soir de 16h45 à 17h30 : 0,90 € avec goûter (y compris ceux qui prennent le car)
 - de 17h30 à 18h00 : 0,45 €
 - de 18h00 à 18h30 : 0,55 €

DELIBERATION N°2019-06-04 : Acquisition d'une bande de terre à Monsieur et Madame BOURGET Sylvain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir à Monsieur et Madame BOURGET Sylvain domiciliés au lieu-dit « Beaulieu » à Grez-en-Bouère, une bande de terre de 3 m de large sur 400 m de long environ sur les parcelles cadastrées section B n°195, n°196, n°197 et n°198 au prix de 0,50 € le m²,
- **DÉCIDE** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte ainsi que tous documents se référant à cette affaire.

Délibération n°2019-06-05 : Vente d'une portion de terrain située à l'Aulnay à Monsieur LOYANT Antoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'abroger la délibération n°2016-07-04 du 11 juillet 2016 concernant un échange sans soulte de terrain situé à « l'Aulnay »,
- **DÉCIDE** de vendre une portion de terrain cadastrée section AD n°388 et n°389 située à « L'Aulnay » à M. LOYANT Antoine
- **FIXE** le prix de vente de cette portion de terrain à 0,50 € le m²,
- **DÉCIDE** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte ainsi que tous documents se référant à cette affaire.

Délibération n°2019-06-06 : Convention de mise à disposition d'agents techniques communaux pour l'entretien des équipements nécessaires à la régie assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ.

Délibération n°2019-06-07 : Cession gratuite par le Département des parcelles cadastrées section AB n°76c et n°317

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section AB n°76c et n°317 et de ne signer les actes qu'après remise en état du terrain par le Département (nivellement, engazonnement, construction des clôtures),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer l'acte de cession avec le Conseil Départemental de la Mayenne ainsi que tous les documents inhérents au dossier.

DELIBERATION N°2019-06-08 : Préservation des haies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de protéger toutes les haies bocagères de la commune pour éviter leur disparition.
- **DÉCIDE** que l'entretien usuel de ces haies sera bien sur possible et recommandé.

DELIBERATION N°2019-06-09 : Préservation de l'immobilier en campagne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que l'ensemble des bâtiments construits en pierre et non utilisés dans les activités agricoles doivent être préservés et rendus utilisables pour des activités actuelles entre autres habitation, tourisme...

DELIBERATION N°2019-06-10 : Devis pour la création d'un fossé – Chemin « Le Coucou » et « La Petite Bourgonnière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un fossé afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales aux abords du chemin menant au « Coucou » et à « la Petite Bourgonnière »,
- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise HOUDAYER TP d'un montant TTC de 5 568,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Vu pour être affiché le 18 Juin 2019

Le Maire, Jean-François LASSALLE

